

Les stages de formation 2024



Amoena vous propose une formation sur deux jours consécutifs (payante). Vous retrouverez tous les détails dans la fiche de présentation. Ci-dessous les dates des différentes sessions.

CANCER DU SEIN ET MASTECTOMIE – Réf. BASAM

2 jours - 990 € HT - 1188 € TTC

Apprendre à sélectionner les solutions adaptées au profil de la patiente, à prendre les mesures, conseiller la patiente et mettre en place le suivi du dispositif médical conformément à la législation.

Inscription

Pour vous inscrire, merci d'adresser ce bulletin rempli à marion.dubuis@amoena.com puis envoyez le règlement par la poste à l'attention de Marion Dubuis, Amoena, 9 rue du Château d'Eau, 69410 Champagne au Mont d'Or

Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée, la maîtrise de la langue française est essentielle. Aucun autre prérequis n'est nécessaire. Cependant, toute personne qui délivre les prothèses mammaires externes doit avoir réalisé une formation spécifique à la demande du Ministère de la Santé : Orthopédiste diplômé, Pharmacien avec DU d'Orthopédie, Formation validante dispensée par l'un des trois organismes homologués (20 heures pour les pharmaciens sans DU d'orthopédie, 35 heures pour toutes les autres personnes).

La formation Amoena ne remplace pas la formation validante.

Pour toutes questions ou besoins d'adaptation, veuillez nous contacter.

LES FORMATIONS AMOENA CANCER ET MASTECTOMIE

LIEU	DATE
Paris Montrouge	Mardi 27 et mercredi 28 février
Lyon	Mardi 05 et mercredi 06 mars
Bordeaux	Mardi 26 et mercredi 27 mars
Paris Roissy Charles de Gaulle	Mercredi 03 et jeudi 04 avril
Nantes	Mercredi 03 et jeudi 04 avril
Toulouse	Mardi 23 et mercredi 24 avril
Lille	Mardi 21 et mercredi 22 mai
Metz	Mardi 28 et mercredi 29 mai
Aix en Provence	Mardi 10 et mercredi 11 septembre
Paris Montrouge	Mardi 01 et mercredi 02 octobre
Toulouse	Mercredi 02 et jeudi 03 octobre
Bordeaux	Mardi 05 et jeudi 06 novembre
Nantes	Mercredi 13 et jeudi 14 novembre
Paris Roissy Charles de Gaulle	Mardi 19 et mercredi 20 novembre
Lyon	Mardi 26 et mercredi 27 novembre
Lille	Mardi 03 et mercredi 04 décembre

Les stages de formation 2024



CANCER DU SEIN ET MASTECTOMIE – Réf. BASAM

Apprendre à sélectionner les solutions adaptées au profil de la patiente, à prendre les mesures, conseiller la patiente et mettre en place le suivi du dispositif médical conformément à la législation.

Disposez-vous déjà de connaissances sur la délivrance des compléments mammaires ?

 oui non

Avez-vous déjà délivré une lingerie post-opératoire ?

 oui non

Disposez-vous déjà de l'une des formations suivantes ?

- DU Orthopédie

 oui non

- Diplôme d'Orthopédiste-Orthésiste

 oui non

- Formation validante pour la délivrance des prothèses/compléments mammaires externes

 oui non

Quelles sont vos attentes ?

Avez-vous besoin d'un accompagnement spécifique par rapport à un handicap ?

 oui non

Si oui, lequel ?

Merci d'indiquer si vous avez une allergie alimentaire :

A envoyer dûment rempli et signé par e-mail à marion.dubuis@amoena.com. Règlement à envoyer par la poste.

Nom / Prénom

Lieu stage

 Date

Code Client

 CP / Ville

Tel

E-Mail

 @

Je souhaite recevoir une convention de formation que je transmettrai à mon OPCO. Merci de préciser le nom de l'OPCO (obligatoire)

Cachet du Point de Vente

03/04/2024

Signature

Amoena S.A.S.

9 rue du Château d'Eau
69410 Champagne au Mont d'Or
Tel 04 72 17 08 69

CLAUDE GENERALE

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de la part du stagiaire l'acceptation des présentes Conditions d'Inscription aux Formations Amoena France S.A.S., jointes au présent envoi, les formations dispensées ne concernant que les produits commercialisés par Amoena France S.A.S. et leurs techniques d'application. Les formations ne s'adressent qu'aux professionnels ou personnes en reconversion désireuses d'ouvrir un point de vente spécialisé, à l'exclusion des consommateurs.

1. INSCRIPTION

Pour réaliser son/ses inscription(s), le stagiaire doit retourner à Amoena France, 9 rue du Château d'Eau, 69410 Champagne au Mont d'Or, le bulletin d'inscription, pages 1 et 2 jointes aux présentes conditions, dûment complété et signé, ainsi que le règlement de la formation (montant précisé sur le recto). Ce bulletin vaut bon de commande. A réception de ce règlement, une confirmation d'inscription est adressée au stagiaire ; celle-ci indiquera la date, le lieu et les horaires de la formation. Une convention de formation pourra être adressée sur demande en format PDF. Dans ce cas, le nom de l'OPCO doit impérativement être mentionné sur le bulletin d'inscription. **Un exemplaire complété, signé par le stagiaire et revêtu du cachet de son entreprise doit nous être impérativement retourné.** Le délai d'accès à nos formations est fixé à **7 jours ouvrés** avant le début de chaque session de formation.

2. ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de présence est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation, si celle-ci a bien été suivie dans sa totalité. Une attestation de formation sera envoyée par courrier au stagiaire s'il a réussi la formation (au moins 10/20 à l'évaluation finale).

3. TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENTS

Les prix des formations sont indiqués nets HT et TTC. Ils incluent les frais de pauses et de restauration de la journée de formation. Les frais d'hébergement et de transport éventuels sont supportés par l'entreprise dont dépend le stagiaire ou par le stagiaire s'il prend en charge lui-même sa formation. Toute demande d'inscription doit être accompagnée du règlement de la formation **et au plus tard 7 jours avant la date de la formation.**

Toute facture non payée à cette échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal au taux BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, calculé par mensualité. Le stagiaire devra en outre régler une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, sous réserve du remboursement des frais de recouvrement qui seraient exposés pour un montant supérieur qui sera remboursé sur justification, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le règlement s'effectue par chèque en accompagnement du bulletin d'inscription.

Si un organisme prend en charge la formation du stagiaire, le stagiaire doit effectuer lui-même la demande de prise en charge. En cas de prise en charge totale ou partielle par cet organisme, la demande de remboursement se fera directement sur le compte bancaire du stagiaire. Par conséquent, le stagiaire doit régler directement à Amoena France S.A.S. l'intégralité de la/les formation(s) conformément aux conditions ci-dessus expliquées, et se faire rembourser directement par l'organisme.

4. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Du fait du stagiaire :

Le coût de la formation restera intégralement dû par le stagiaire à Amoena France S.A.S. en cas de demande d'annulation ou de report de la formation, pour quelque cause que ce soit, reçue moins de trente (30) jours avant le début de la formation. Aucun remboursement ne pourra être demandé. Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée à Amoena France S.A.S. par e-mail au moins 30 jours avant la date de début de formation. Le remplacement par une autre personne peut être accepté. Amoena France S.A.S doit être prévenue par e-mail des nom et coordonnées du remplaçant et obtenir le formulaire d'inscription dûment rempli. Seule une absence pour cas de force majeure (maladie, accident, décès) pourra faire l'objet d'un report sur présentation d'un justificatif.

Du fait d'Amoena France S.A.S. :

Amoena France S.A.S. se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler exceptionnellement la prestation dans les conditions suivantes :

- En cas d'annulation ou de décision de report envoyée au stagiaire **plus de 15 jours** avant la date de début de la session de formation concernée, Amoena France S.A.S. sera libre de décider du report de la formation ou de son annulation avec remboursement des sommes réglées à Amoena France S.A.S. pour ladite formation ;
 - En cas d'annulation ou de décision de report envoyée au stagiaire **moins de 15 jours** avant la date de début de la session de formation concernée, Amoena France S.A.S. devra proposer au stagiaire une date de report de la session ou l'annulation de la formation avec remboursement des sommes réglées à Amoena France S.A.S. pour ladite formation, au choix du stagiaire. Le remboursement ne couvre que les frais de la formation et exclut les autres frais de toute nature qui auraient pu être engagés par le stagiaire (transport- hébergement etc..).
- En tout état de cause, Amoena France S.A.S. fera ses meilleurs efforts pour essayer de reporter la formation à une nouvelle date. En cas d'impossibilité de report, Amoena France S.A.S. remboursera le stagiaire **dans un délai de 8 jours.**

5. CONFIDENTIALITE – DROIT A L'IMAGE :

En s'inscrivant et en participant aux prestations organisées par Amoena France S.A.S., le participant est informé qu'il pourra être photographié au cours de la formation et il consent à ce que son image puisse être utilisée sur des supports d'information relatif à l'activité de Amoena France S.A.S. Lors des prestations, le stagiaire peut être amené à connaître délibérément ou fortuitement des informations relatives au savoir-faire ou à l'organisation de Amoena France S.A.S.

Il peut être également destinataire de copie de documents propres à l'entreprise.

Le stagiaire reconnaît que toutes ces informations et documentations, de quelque nature que ce soit, sont et demeurent la propriété exclusive de Amoena France S.A.S. et doivent demeurer strictement confidentielles. Le stagiaire s'engage à protéger ces informations et documents et à les garder strictement confidentiels, afin qu'ils ne soient notamment, ni utilisés par lui dans le cadre de ses activités déclarées lors de son inscription, ni divulgués directement ou indirectement à tous tiers non autorisés par Amoena France S.A.S.

6. RESPONSABILITE

L'obligation souscrite par Amoena France S.A.S. dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultat. De plus, Amoena France S.A.S. n'est pas responsable des dommages ou pertes d'objets et effets personnels apportés par le stagiaire sur le lieu de la formation.

7. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement dans lequel se déroulent les prestations. Pour les formations, les participants sont en outre tenus de respecter le règlement intérieur d'Amoena France SAS. Elle se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la prestation ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable. Pour les formations, les éventuelles sanctions seront mises en œuvre dans les conditions visées au règlement intérieur d'Amoena France SAS.

8. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

- Pour Amoena France S.A.S. : en leur siège social
- Pour le stagiaire à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription.

9. COMPETENCE – CONTESTATION

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Lyon ou son Président en matière de référé à moins que Amoena France S.A.S. ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Le stagiaire accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

Amoena S.A.S.

9 rue du Château d'Eau
69410 Champagne au Mont d'Or
Tel 04 72 17 08 69